

## Raid des Chaussées 24 et 25 septembre 2011

Voilà 18 ans que le Raid des Chaussées entraîne dans son sillon de nombreux mordus de sports de nature. Pour tous, concurrents, élus, partenaires et bénévoles, c'est l'assurance de se rassembler pour participer à une belle aventure au cœur de notre vallée de la Sèvre.

Cette année le Raid partira de Saint Malo du Bois le samedi 24 septembre.

Après une journée d'efforts vous pourrez accueillir les concurrents aux étangs de Saint Martin des Tilleuls à partir de 16h00. Dans la soirée, des animations vous seront proposées pendant que les concurrents effectueront l'épreuve nocturne. A leur retour un feu d'artifice sera tiré pour clore la soirée aux environs de 23h00.

Le dimanche 25 septembre le Château de Tiffauges accueillera le public et les concurrents après la traditionnelle montée des remparts.

Renseignements et dossiers d'inscriptions : Office de tourisme du canton de Mortagne-sur-Sèvre.

[info@raid-des-chausses.com](mailto:info@raid-des-chausses.com)  
[www.raid-des-chausses.com](http://www.raid-des-chausses.com)



## Don du sang à Tiffauges

**...Lundi 29 août 2011... de 15h30 à 19h30.**

Pour la troisième année consécutive, l'équipe de l'EFS (Ets français du sang) sera à la Salle Polyvalente pour accueillir les donneurs, toujours plus nombreux depuis 2009.

Le sang est un produit indispensable et irremplaçable pour sauver des vies et fabriquer des médicaments. Chaque année la consommation de produits sanguins progresse : 10 000 dons sont nécessaires par jour.

### Qui peut donner ?

**Toutes les personnes de 18 à 70 ans :**

**En don de sang total**, pour les hommes 6 fois par an et 4 fois pour les femmes avec un délai de 8 semaines entre deux dons.

**En don de plaquettes** 12 fois par an ( hommes et femmes) en respectant un intervalle de 4 semaines.

**En don de plasma**, 24 fois par an ( hommes et femmes) 24 fois par an avec un délai de 2 semaines.

Ville de Tiffauges

Le don du sang dure environ 10 mn, auquel il faut rajouter le temps nécessaire à l'entretien préalable avec le médecin ainsi que le repos et la collation suivant le prélèvement, le don du sang total prend environ entre 30 et 45 mn.

### Y-a-t-il des contre-indications ?

Permanententes ou temporaires, pour la sécurité des receveurs et du donneur : c'est le but de l'entretien avec le médecin.

Ex. de contre-indication : les personnes de moins de 50 kg

et dans certaines situations, il faut différer le don du sang :

- soin de carie : 1 jour,
- traitement par antibiotique : 7 jours,
- épisode infectieux ( grippe, gastro-entérite...):14 jours
- piercing, tatouage : 4 mois,
- voyage dans un pays touché par le paludisme : 4 mois.

### Renseignements et informations:

Contact : EFS Les Oudairies. La Roche-sur-Yon. Tél. 02 51 44 62 34

Isabelle Baudouin-Maupetit tél 06.13.50.96.65.-  
[www.dondusang.net](http://www.dondusang.net)

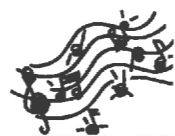


## « Bravo » et « Merci »

Deux mots pour qualifier le succès de cette fête inédite à Tiffauges, La Teiphalizic.

Bravo aux organisateurs qui ont eu l'audace de lancer et de mener à bien ce projet de grande fête au sein de notre ville. Bravo aux musiciens qui ont fait vibrer nos cœurs ainsi que les vieilles pierres de nos maisons. Bravo aux bénévoles et aux membres de la commune qui se sont beaucoup investis pour que cette manifestation se déroule bien. Et surtout Bravo aux Teiphaliennes et Teiphaliens qui étaient tous présents au rendez-vous !

Et enfin « MERCI » à tous les habitants de Tiffauges pour avoir supporté tous les désagréments qu'a engendrés une telle fête au franc succès au sein de notre ville.



Bonnes vacances à toutes et à tous.



Bulletin Municipal  
de Tiffauges

# Le Teiphalien

## Juillet 2011

### Éditorial

#### « Aménagement de l'ancien presbytère en mairie »

Nous avons annoncé il y a un an (voir *LeTeipha'lien* de juillet 2010) la décision du Conseil Municipal de transférer la mairie dans l'ancien presbytère, place Gilles de Rais, pour des raisons pratiques de fonctionnalité exposées à ce moment-là. Nous avons alors demandé au Conseil en Architecture, Urbanisme et Environnement de la Vendée (CAUE) d'étudier la faisabilité d'un tel projet.

L'architecte-conseil nous ayant donné un avis très favorable (précisons que cet architecte intervient gracieusement et en toute indépendance), l'étape suivante a été la définition des besoins : ceux des secrétaires, ceux du public et ceux des élus, c'est-à-dire l'ensemble des utilisateurs. Cela a débouché sur un **pré-programme d'aménagement** que vous avez peut-être déjà découvert dans la presse locale et dont vous trouverez la délibération dans le compte-rendu ci-dessous.

L'adoption de ce pré-programme était nécessaire pour lancer la consultation des architectes qui seront amenés à conduire la réalisation du projet. Comme son nom l'indique, le **pré-programme** est un **ensemble de pistes** que les architectes devront prendre en compte pour nous fournir un projet définitif. Ils devront s'attacher à la mise en valeur du bâtiment et de son parc en tenant compte des besoins exprimés, de la recherche d'optimisation énergétique et de l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite.

Il serait fastidieux de lister ici tous les besoins. Notons simplement que le public devra avoir un accès facile aux bureaux d'accueil, à la salle du Conseil et à la salle des mariages. L'escalier qui mène au premier étage devra être réaménagé et doublé d'un ascenseur. Les espaces extérieurs et les clôtures seront traités de façon à intégrer le bâtiment dans son environnement, en lien avec la place Gilles de Retz et la rue du Val de Sèvre, en tenant compte du stationnement et de l'accessibilité bien sûr.

Nous ne manquerons pas de vous tenir informés à chaque étape du projet : choix de l'architecte, élaboration du programme, calendrier des travaux, ...



**CONSEIL MUNICIPAL N°120  
du 4 juillet 2011**

Etaient présents :

MM GIRAUD, Maire, MM CHATRY, BROSSET, LANDREAU, adjoints.  
Mmes BARREAU, BAUDRY, BRIN, GARREAU, GAUTRON  
MM. CHIRON, HOUSSAYE, OGER

Absents excusés : Mme MADIOT, M. POILANE

Secrétaire de séance : M. HOUSSAYE

Le Conseil Municipal s'est réuni le lundi 4 juillet 2011 à 20h30, en mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre GIRAUD, Maire.

Après en avoir délibéré, il décide d'adopter le compte-rendu de la réunion du 30 mai 2011,

**1 – Compte d'affermage assainissement 2010**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le compte d'affermage établi par la SAUR au titre de l'année 2010 :

- Nombre d'usagers : 547
- Consommation : 43 728 m<sup>3</sup>
- Part communale : 45 416.23 €
- Part SAUR : 59 424.10 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal déclare approuve le compte d'affermage assainissement établi par la SAUR pour l'année 2010.

**2 – Convention avec l'OGEC Saint Nicolas pour le restaurant scolaire**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal un projet de convention avec l'OGEC Saint Nicolas. En effet, en raison des travaux de réfection, d'agrandissement et de mise aux normes des locaux de restauration pour les élèves primaires, l'OGEC du collège sollicite une subvention de la commune afin d'éviter une augmentation trop importante du prix du repas.

Après délibération, le Conseil Municipal décide d'approuver cette convention, soit le versement d'une subvention de 19 000 € par an pendant 18 ans à compter de 2012.

**3 – Convention avec le Conseil Général de la Vendée pour les bibliothèques**

Dans le cadre de la mise en réseau des bibliothèques du canton de Mortagne-sur-Sèvre, le Département de la Vendée nous demande de signer des conventions tripartites entre la Communauté de Communes, la commune et la Bibliothèque Départementale de Vendée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'approuver la signature de ces conventions entre le Département de la Vendée, la communauté de communes et la commune.

**4 – Validation du pré-programme pour l'aménagement de l'ancien presbytère en mairie**

Le Conseil Municipal, après présentation du pré-programme établi en collaboration avec le C.A.U.E., décide de l'approuver et d'autoriser Monsieur le Maire à lancer une procédure de mise en concurrence pour le choix de l'architecte pour l'aménagement de l'ancien presbytère en mairie.

**5 – Subvention à l'association « Musée d'Horlogerie Publique Française »**

Le Conseil Municipal décide d'attribuer une subvention de 500 € à l'association « Musée d'Horlogerie Publique Française » pour le lancement de ce projet.

**6 – Subvention à l'Amicale Laïque**

Le Conseil Municipal décide d'attribuer une subvention de 103.50 € à l'Amicale Laïque pour son activité « Capoièra » (6 jeunes x 17,25 €).

**7 – Subvention à l'association des Amis du Vieux Tiffauges**

Suite à l'édition d'un mini-guide par l'association « Les Amis du Vieux Tiffauges », le Conseil Municipal décide de verser une subvention de 180 € à cette association, soit 50% du coût d'édition.

**8 – Subvention au R.S.T. Tennis**

Le Conseil Municipal décide d'attribuer une subvention de 454.48 € au R.S.T. Tennis pour l'achat de poteaux de tennis.

**9 – Tirage au sort des jurés d'assises 2012**

Il a été procédé au tirage au sort des 3 personnes suivantes pour l'inscription sur la liste préparatoire des jurés 2012 :

- Mademoiselle MALLARD Anne-Sophie, 4 rue du Val de Sèvre
- Madame CHIRON Marguerite, 50 rue Saint Aubin
- Madame NERRIERE Marie-Thérèse, 2 bis rue du Château

**10 – Création de poste**

Le Conseil Municipal décide la création d'un poste d'adjoint technique territorial de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet (21H hebdomadaire) à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2011 pour assurer les missions d'assistance au personnel enseignant, la surveillance du restaurant scolaire et l'entretien des locaux de l'école J.Y. Cousteau.

**11 – Divers**

- Commission Intercommunale des Impôts Directs : la commune doit proposer des noms à la communauté de Communes. Des personnes vont être contactées avant de valider le choix.

- Conseil Municipal Enfants : l'aménagement de l'aire de jeux près de la MARPA devrait être réalisé durant l'été.

**Fin de conseil**

*Vie associative*

**Août**

Lundi 29 : Collecte de sang – salle polyvalente

**Septembre**

Samedi 10 : Randonnée de la Sèvre – salle de sports.  
Samedi 17 et dimanche 18 : Journées du Patrimoine  
Samedi 24 : Raid des Chaussées  
Dimanche 25 : Raid des Chaussées

*Campagne de lutte collective  
contre les rats et les souris*

Toute personne intéressée pour du raticide ou du souricide devra remplir un bon de commande.

Celui-ci peut être retiré dès maintenant en mairie et devra être retourné avant le 17 septembre 2011 dernier délai, aux heures d'ouverture :

du lundi au samedi : 09 H – 12 H  
le mardi après-midi : 16 H – 18 H  
le jeudi après-midi : 16 H – 17 H

**Tarifs**

Raticide en boîte de 1 kg : 8.00 €  
Raticide en seau de 3 kg : 19.00 €  
Raticide en sac de 20 kg : 60.00 €  
(réservé à usage professionnel)  
Souricide en boîte de 1 kg : 9.50 €

*Restrictions des usages de l'eau  
en Vendée*

Le Préfet de la Vendée appelle la population à réduire fortement sa consommation d'eau afin de préserver au mieux les stocks encore disponibles servant à la production d'eau potable.

Concernant les usages à partir du réseau d'alimentation en eau potable, il est interdit de remplir les piscines privatives, d'arroser les espaces verts publics et privés, les terrains de sport (sauf dans la nuit de jeudi à vendredi), de laver les façades, terrasses et toitures (sauf chantier professionnel), les véhicules (sauf en station professionnelle). L'arrosage des potagers et parterres de fleurs reste autorisé entre 20h et 8h.

Le respect de ces mesures fait l'objet de contrôles renforcés, qui ont déjà donné lieu à l'établissement de plusieurs procès-verbaux transmis aux Procureurs de la République compétents.

L'arrêté préfectoral est affiché en mairie et consultable sur [www.vendee.gouv.fr](http://www.vendee.gouv.fr).

*Office de Tourisme – canton de  
Mortagne-sur-Sèvre*

**Sorties estivales 2011**

☞ **La Gaubretière**, « Le Sourdy » route de la Verrie, mardi 19 juillet à 20h00 (gratuit)  
Visite extérieure du logis du Château du Sourdy du XVII<sup>e</sup> ayant appartenu au célèbre chef vendéen « Sapinaud de la Rairie ». Soirée co-organisée avec l'association La Gaubretière terre d'Histoire.  
Verre de l'amitié à l'arrivée.

☞ **Mortagne-sur-Sèvre**, rendez-vous place de la mairie lundi 1<sup>er</sup> août à 20h30 (gratuit)  
Balade au cœur de Mortagne-sur-Sèvre, guidée par l'association du BRAHM. En famille ou entre amis, prenez le temps de découvrir l'histoire et l'architecture de cette cité.  
Verre de l'amitié à l'arrivée.

☞ **Tiffauges**, rendez-vous Place de l'église le lundi 29 août à 20h00 (gratuit) – visite limitée à 20 personnes.  
Venez découvrir en exclusivité le futur musée d'Horlogerie Publique Française dans l'ancienne usine Lussault, et les collections personnelles de Monsieur Louis-Michel LUSSAULT. Projection d'un film sur le métier de l'horlogerie et commentaires sur son histoire.  
Verre de l'amitié à l'arrivée.